



13 Chemin de la Marzelle à l'Oisson

85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Tél : 02.51.54.32.59

Mail : camping-lamarzelle@orange.fr

Site : <http://www.camping-lamarzelle.com>

Rejoignez nous sur FACEBOOK

Horaire : 8h30 – 12h30

14h00 – 19h00

TARIFS LOCATIONS 2017

Periodes semaines Type de locations	1er avril au 29 avril	29 avril au 24 juin	24 juin au 1er juillet	1er juillet au 29 juillet	29 juillet au 26 août	26 août au 02 septembre	02 septembre au 14 octobre
ECOLOGE							
Tente 4 places		200 €	250 €	350 €	440 €	370 €	200 €
Tente 5 places		230 €	300 €	400 €	495 €	420 €	230 €
MOBILHOMES							
2 chambres 4 couchages	250 €	300 €	350 €	475 €	599 €	475 €	300 €
MOBILHOMES							
3 chambres 6 couchages	300 €	350 €	400 €	525 €	650 €	525 €	350 €

Locations du samedi 15 h 00 au samedi suivant 12 h 00.

Nous vous proposons des locations de Mobilhomes les week-end de mai, juin et septembre pour 95 € les 2 nuits pour 4 personnes. Les 3 nuits à 145 euros.

1/3 du montant de la location est demandée à la réservation. Le solde sera payé à l'arrivée, ainsi qu'une caution de 350 €. Les couettes et les oreilles sont fournies dans les locatifs.

TARIFS CAMPING 2017

à la nuitée (de 12h00 à 10h00)

Ouverture 1^{er} mai – 30 septembre

FORFAIT

1 emplacement + 2 personnes 20 Euros

1 voiture (douche chaude comprise)

Personne supplémentaire 4,50 €

Enfant – 7 ans 3,00 €

Voiture supplémentaire 2,00 €

Animal (tatouage et carnet de vaccination obligatoire) 3,00 €

Branchement électrique 3,00 €

Visiteur (+2 heures sans accès piscine) 2,00 €

Machine à laver le jeton 4 € le jeton avec lessive 4,50 €

Sèche linge 3,00 €

Taxe de séjour (par jour et par personne de + de 18 ans) 0,50 €

Frais de réservation 10 €

Sanitaire refait en 2012 et accessible handicapé

Frais de réservation de 10 euros offert pour toute réservation avant le 30 mars par téléphone

A bientôt au camping La Marzelle



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1° - PRESTATIONS ET TARIFS : Nos tarifs tiennent compte du niveau de confort, de la surface, de la capacité de couchages, de la situation dans le terrain et de l'état général des locations. Le camping s'engage à réserver la location demandée.

2° - CONTRAT ET REGLEMENT DU SEJOUR : Toute location sera accompagnée d'un contrat signé ainsi que du règlement d'un acompte équivalent à 30 % du montant du séjour + frais de dossier 10 euros. La location sera effective après réception de l'acompte et du contrat signé. Les chèques de dépôt de garantie seront restitués au plus tard 30 jours soit directement à la fin du séjour, sous réserve de restitution du bien loué en bon état et propre.

3° - SOUSCRIPTION : Le contrat est nominatif et en aucun cas cessible à un tiers (pièce d'identité exigée à l'arrivée). L'exemplaire du contrat nous est renvoyer rempli et signé. Un courrier ou un mail de confirmation sera transmis au contractant. En cas de déclaration inexacte du locataire, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises. Chaque personne inscrite au contrat doit être en mesure de présenter une pièce d'identité pendant l'ensemble du séjour.

4° - ANNULATION : - Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte soit 30 % sera retenue ainsi que les frais de dossier;
- moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera due ainsi que les frais de dossier ;
- Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement, la totalité du séjour ainsi que les frais de dossier sont conservés à titre d'indemnités. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible sauf pour un certificat médical.

5° - ETAT DES LIEUX : Les clients sont tenus de prendre leur rendez-vous pour l'état des lieux au plus tard la veille de leur départ à la réception pendant les heures d'ouverture.

6° - REGLEMENT INTERIEUR : Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil du terrain. La direction se réserve le droit de refuser ou d'expulser quiconque enfreint celui-ci.

7° - ANIMAL DOMESTIQUE : 1 seul animal sera toléré dans les locatifs et par emplacement. Le client s'engage à ne pas introduire un animal classé en catégorie 1 ou 2 sur le terrain de camping. La présence d'un animal dans une location entraînera l'exclusion immédiate du contractant et de sa famille.

8° - PRISE DE VUE – VIDEO : Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour les besoins de notre publicité. Dans le cadre de la loi vous pouvez refuser la diffusion de votre image. Pour cela il est nécessaire de nous faire connaître votre souhait par écrit.

9° - VISITEURS – PERSONNE SUPPLEMENTAIRE : Tout contractant s'engage à signaler à l'avance les éventuels visiteurs ou personne supplémentaire, à s'acquitter de la redevance supplémentaire, à informer du règlement intérieur. Tout visiteur ou personne supplémentaire non déclaré à l'accueil au plus tard à son arrivée fera l'objet d'une pénalité équivalente au double du tarif affiché.

10° - SURVEILLANCE / SECURITE : L'établissement est placé sous la surveillance du gérant. Celui-ci peut expulser quiconque enfreint les règles de sécurité ou nuit au calme du camping.

11° - ATTESTATION DE SEJOUR : Les attestations sont délivrées uniquement après encaissement des règlements (prévoir un mois pour les règlements par chèque). Les adresses de facturation sont celles du contractant et ne peut en aucun être modifiées. En cas de partage de frais, il est important de joindre les noms, adresses et règlements spécifiques de chacun dès la signature du contrat sur papier libre dès l'envoi du présent contrat. Toute demande d'attestation de séjour, réclamée après le séjour (document CE, CAF, ou attestation nominative avec le nom et prénoms de enfants) fait l'objet de frais de dossier supplémentaires de 10€.

12° - PISCINE : L'accès à la piscine est strictement réservé aux personnes inscrites sur le contrat. En aucun cas les visiteurs ne peuvent y accéder. Le port de maillot de bain (lycra ou type boxer) est obligatoire, des maillots sont disponibles à l'accueil. Les jeux de ballons et autres objets sont interdits à la piscine.

13° - MINEURS : Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner seuls dans le camping. Tout groupe sera représenté par un majeur. Les autorisations parentales devront être signées des deux parents et leurs coordonnées connues avant le séjour.

14° - BARBECUES : L'arrêté préfectoral N° 014/CAB-SIDPC/069 en date du 16 septembre 2004 interdit l'usage de barbecues à feu ouvert sur les emplacements en Vendée.

15° - OBJETS PERDUS ET/OU OUBLIES : Tout objet perdu et/ou oublié réclamé après le départ, fait l'objet du règlement de l'envoi en colis sécurisé + 10€ de forfait administratif payé avant l'envoi.

16° - LITIGES : Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels sont de la compétence exclusive du tribunal des Sables d'Olonne.

Lu et accepté le/...../.....

Signature :